



Avis CFDT pour CCSE du 02 DEC 2022, consultation Horse/ Ampère

Afin de répondre à la spécialisation des marchés, le groupe Renault prévoit la mise en place de nouvelles entités juridiques en son sein. Un projet qui fait écho à la poursuite du déploiement du plan RenauLuTion.

La structure Ampere SAS aurait pour mission de piloter la stratégie, le développement, la fabrication et la politique commerciale de la nouvelle génération de véhicules particuliers 100% électriques de la marque Renault. Y seraient rattachés les sites d'ElectriCity sous le nom d'Ampère ElectriCity sas, l'usine de mécanique de Cléon sous le nom d'Ampère Cléon sas, de l'ingénierie software de RSL et de l'ingénierie du site d'essai de Lardy et du TCR sous le nom d'Ampère Software et Systèmes sas. Une société qui emploierait 10575 salariés, plus de 250 embauches à venir, avec une perspective d'ouverture de son capital à d'autres partenaires comme les Américains Qualcomm ou encore Google. Nous retiendrons aussi que la vocation de la société Ampère est d'être un constructeur de modèles EV avec pour objectif 1 million de véhicules à horizon 2030.

La structure Horse serait quant à elle une entité qui devrait concevoir, développer, produire et vendre des moteurs thermiques & hybrides ainsi que des boîtes de vitesses pour le Groupe et d'autres clients. Dans un premier temps, il y aurait création d'une JV répartie à 50/50 entre Renault et Geely. Les pays concernés par ce transfert sont le Chili, l'Argentine, le Brésil, la Turquie, la Roumanie, le Portugal et l'Espagne. Cette nouvelle société comprendra 17 usines de mécanique, 5 centres de R&D répartis sur 3 continents avec environ 19000 salariés. Ce projet Horse vise à une complémentarité de gamme pour le reste du monde hors Europe.

Dans un deuxième temps, cette JV sera étendue avec un partenaire pétrolier afin de couvrir toute la chaîne de valeur du thermique avec les carburants de synthèse. Horse proposera ainsi des solutions compétitives à ses clients, dont Dacia pour Renault Group, pour le reste du monde.

Pour la CFDT, répondre à l'enjeu des marchés en cours et à venir nous paraît essentiel pour l'emploi. C'est une très bonne nouvelle que Renault reste au cœur de l'activité électrique en France tandis que d'autres constructeurs font un choix différent.

Cette transformation ne se limite pas à la création de 2 entités Ampère et Horse. C'est une stratégie beaucoup plus globale avec la création d'autres entités potentielles telles que Mobilize, Alpine, The futur is Neutral, le VUL... Entités sur lesquelles, une fois mûres, la direction consultera à nouveau les instances représentatives du personnel.

D'un point de vue social, l'annonce de ce projet global va métamorphoser le Groupe Renault, nombreuses ont été les questions avec en fond l'appartenance au groupe qui, pour beaucoup, semblait s'éloigner. Du 7 novembre 2022, à ce jour du 2 décembre, beaucoup de points d'ombre se sont éclaircis. Reste cependant une question légitime, celui du positionnement de l'Alliance qui peine à créer des synergies depuis plus de 20 ans. L'arrivée d'un nouveau partenaire comme Geely ou un pétrolier remettra-t-elle en cause la stratégie de l'Alliance ? Ce dossier soumis à consultation ne nous le dit pas, visiblement des pourparlers sont en cours.

Pour la CFDT, cette restructuration juridique du groupe impose d'avoir un solide socle social commun pour donner du sens et conserver les compétences actuelles et nouvelles. La CFDT s'y emploiera comme nous avons pu le faire sur le premier chapitre concernant le pouvoir d'achat et la protection sociale des salariés du groupe en France.

Pour la CFDT, il est également important d'attirer l'attention de tous les acteurs de cette transformation sur le devenir des instances représentatives du personnel. Cependant, de nombreuses interrogations demeurent sur la représentation des salariés dans les différentes entités concernées. Pour la CFDT, ce point sur le dialogue social devrait être anticipé sur l'agenda 2023 dès la mise en place d'Ampère SAS.

Pour conclure, ce projet de transformation partiel d'Ampère et d'Horse du groupe Renault s'inscrit dans la continuité de la stratégie RenauLuTion.

Stratégie qui, en avance de phase, a été contractualisée en partie dans l'accord Renouveau France 2025 que nous défendons pour l'activité pérenne de tous les sites et des salariés en France.

Ampère SAS aura son siège en France et ambitionne de devenir une entreprise EV leader en Europe. Quant à Horse, elle a des ambitions à l'international en s'appuyant sur des partenaires à dimensions mondiales.

Au regard de ces éléments, la CFDT votera favorablement à la consultation du comité central social et économique de Renault SAS relative aux impacts de la création d'une entité dédiée à l'électrique et au software (AMPERE) et d'une entité dédiée au thermique et à l'hybride (HORSE).